

MAIRIE DE
RESSONS-LE-LONG
02290

N° 2021-171-24



TÉL. : 03.23.74.21.12
Courriel : courrier@ressonslelong.com

Date de convocation : 30 novembre 2021

Date d'affichage : 30 novembre 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents ou représentés : 13
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOI DU 5 AVRIL 1884 – ARTICLE 56

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du 6 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un le six décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur RÉBÉROT Nicolas, Maire.

Etaient Présents : MM, Mmes, DAUCE, DEBOSQUE, DOUCHET, DUBROMEL, FACCIOLI FERTÉ, GUÉRIN, LIÉNARD, LUCOT, MÉDOT, POINTIER, RÉBÉROT ;

Absents : MM, BOIN, DESTREZ, HUTIN ;

Procuration : Francis HUTIN à Nicolas RÉBÉROT

Formant la majorité des membres en exercice
Madame Laure MÉDOT a été élue secrétaire

Conformément aux dispositions du Code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, le tribunal administratif d'AMIENS peut être saisi par voie de recours formé contre les présentes délibérations pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date la plus **tardive des deux dates suivantes** :

- date de la réception en sous-préfecture de l'arrondissement de Soissons (Aisne)
- date de la publication et/ou notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir à compter de l'une ou l'autre des échéances suivantes :

- Date de notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai

Objet : Mise à jour des tarifs à partir du 01/01/2022- n° 2021-171-24
RAPPORTEUR : Bertrand POINTIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Cimetière	
Concession funéraire d'une durée de 30 ans - 1/2 sera reversé au CCAS	600 €
Concession funéraire d'une durée de 50 ans - 1/2 sera reversé au CCAS	950 €
Taxe de superposition (concession funéraire)	20 €
Columbarium 1 case d'une durée de 15 ans - 1/2 sera reversé au CCAS	600 €
Columbarium 1 case d'une durée de 30 ans - 1/2 sera reversé au CCAS	950 €
Cavurne d'une durée de 15 ans - 1/2 sera reversé au CCAS	520 €
Cavurne d'une durée de 30 ans - 1/2 sera reversé au CCAS	880 €
Redevance de réunion ou réduction de corps	50 €
Fourniture d'une feuille gravée au jardin du souvenir	90 €
Caveau attente - droit fixe entrée	15 €
Caveau attente - redevance quotidienne (limitation 3 mois)	3,50 €
Caveau attente - droit fixe de sortie	15 €

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 002-210206181-20211206-D2021-171-DE

Taxe Locale sur la Publicité extérieure		
Dispositif non numérique		15 €/m ² /an
Dispositif numérique		45 €/m ² /an
Majoration de 100% entre 12m ² et 50m ² , majoration de 200% au-dessus de 50m ²		
Salles communales		
Salle Saint Georges	Ressonnais Journée	100 €
	Ressonnais Week end	220 €
	Extérieur Journée	200 €
	Extérieur Week end	440 €
	Associations	15 €
	Vaisselle	20 €
	Caution pour la location de la salle	500 €
	Caution ménage	100 €
	Électricité	0,16 €/KW
	Facturation de l'heure de ménage	30 €
Salle Multifonctions	Ressonnais Journée	50 €
	Ressonnais Week end	80 €
	Extérieur Journée	100 €
	Extérieur Week end	160 €
	Caution pour la location de la salle	500 €
	Caution ménage	100 €
	Facturation de l'heure de ménage	30 €
	Logements	
6, Grand'rue		360,00 €
1, Espace Saint Georges		618,00 €
2, Espace Saint Georges		522,56 €
Occupation du domaine communal		
		2 €/m ² /jour
Photocopies		
A4 noir et blanc	Pas de perception pour tout montant inférieur à 5 €	0.18 €
A4 couleur		0.40 €
A3 noir et blanc		0.40 €
A3 couleur		0.80 €
Disquette		1.83 €
Cédérom		2.75 €
Taxe balayage		
Non votée		
Taxe de séjours (par unité de capacité et par nuitées)		
Hôtel Quatre et cinq étoiles		0,65 €
Hôtel Trois étoiles		0,50 €
Hôtel Deux étoiles		0,30 €
Hôtel Une étoile et sans étoile		0,20 €
Camping trois quatre et cinq étoiles		0,20 €
Camping une et deux étoiles		0,20 €
Vente de bois		
Le stère sur place		30 €
Animal divagant		
Capture aux heures ouvrables : Du lundi au vendredi de 8 h à 17 h ,		60 €
Capture aux heures non ouvrables : Du lundi au vendredi de 17 h à 8 h , Et les samedis, dimanches et jours fériés		120 €
Prise en charge d'animal venant d'une autre commune		10 €
Nourriture		20 €/jour
Hébergement		10 €/jour
Autres frais		Coûts réels

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 002-210206181-20211206-D2021_171-DE

Accueil ALAE		
Lundi - mardi - jeudi - vendredi		
Accueil matin	7h00 à 7h30	1,00 €
	7h30 à 8h45	2,00 €
Accueil soir	16h30 à 17h00	0,70 €
	17h00 à 17h30	0,70 €
	17h30 à 18h00	0,70 €
	18h00 à 18h30	0,70 €
	18h30 à 19h00	1,00 €
Aide aux devoirs	16h30 à 17h30	1,50 €
Mercredi		
Accueil matin	7h00 à 7h30	1,00 €
	7h30 à 8h00	1,00 €
	8h00 à 9h00	1,00 €
Accueil périscolaire après-midi	13h30 à 16h30	4,50 €
	13h30 à 16h30 (QF de 0 à 700)	3,00 €
	16h30 à 18h00	1,50 €
	16h30 à 18h00 (QF de 0 à 700)	1,00 €
Goûter		0,60 €
Majoration (inscription hors délai ou placé d'office)		100%
Dépassement d'horaire (par ¼ d'heure)		5,00€
Restauration scolaire		
Lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi		
Repas enfant		4,80 €
Repas personnel communal		3,80 €
Repas enseignants et personnel EN		4,80 €
Repas parents ou extérieur service		5,50 €
Surveillance du midi (sans repas : PAI)		3,80 €
Majoration (inscription hors délai ou placé d'office)		25%
Activités Périscolaires		
Activités Périscolaires / semaine		2 €
Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)		
	Résident	Extérieur
La semaine pour 1 ^{er} enfant	33,00 €	49,50 €
La semaine pour 1 ^{er} enfant (QF de 0 à 700)	22,00 €	44,00 €
La semaine pour 2 ^{ème} enfant	24,00 €	36,00 €
La semaine pour 2 ^{ème} enfant (QF de 0 à 700)	17,00 €	29,00 €
La semaine pour 3 ^{ème} enfant	21,00 €	31,00 €
La semaine pour 3 ^{ème} enfant (QF de 0 à 700)	15,00 €	25,00 €
Repas	4,80 €	4,80 €
La demi-journée (semaine prérentrée)	4,00 €	6,00 €
La demi-journée (semaine prérentrée) (QF de 0 à 700)	3,00 €	5,00 €
Supplément journée mini camp	7,50 €	7,50 €
Supplément journée mini camp (QF de 0 à 700)	6,00 €	6,00 €
Péricentre (par ½ heure)	1,00 €	1,00 €
Dépassement d'horaire (par ¼ d'heure après 18 heures)	5,00 €	5,00 €

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 002-210206181-20211206-D2021_171-DE

Tarification de l'atelier informatique

Règlement au trimestre échu

Cours individuels (1h mini par semaine)	
Adultes de Ressons-le-Long	46,00 €
Adultes de la CCRV	90,00 €
Adultes extérieurs	110,00 €
Cours collectifs (1h mini par semaine)	
Adultes de Ressons-le-Long	35,00 €
Adultes de la CCRV	65,00 €
Adultes extérieurs	75,00 €
Consultations sur internet pour tous	
Pour 5 heures	7,00 €
Pour 10 heures	13,00 €

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 6 décembre 2021

Le Maire,

Nicolas RÉBÉROT

